



Pages d'Histoire

La Peste de 1629 à Saint-Antonin

par Georges JULIEN

- « 1629-1629
- « Année funeste
- « ou il y eust grand peste
- « Nous avons bon subject rendre grace a Dieu
- « Mesme en ceste sayson au genre humain funeste
- « De nous avoir tires du danger de la Peste
- « Nous quy courions les bois a defaut dautres lieux. »

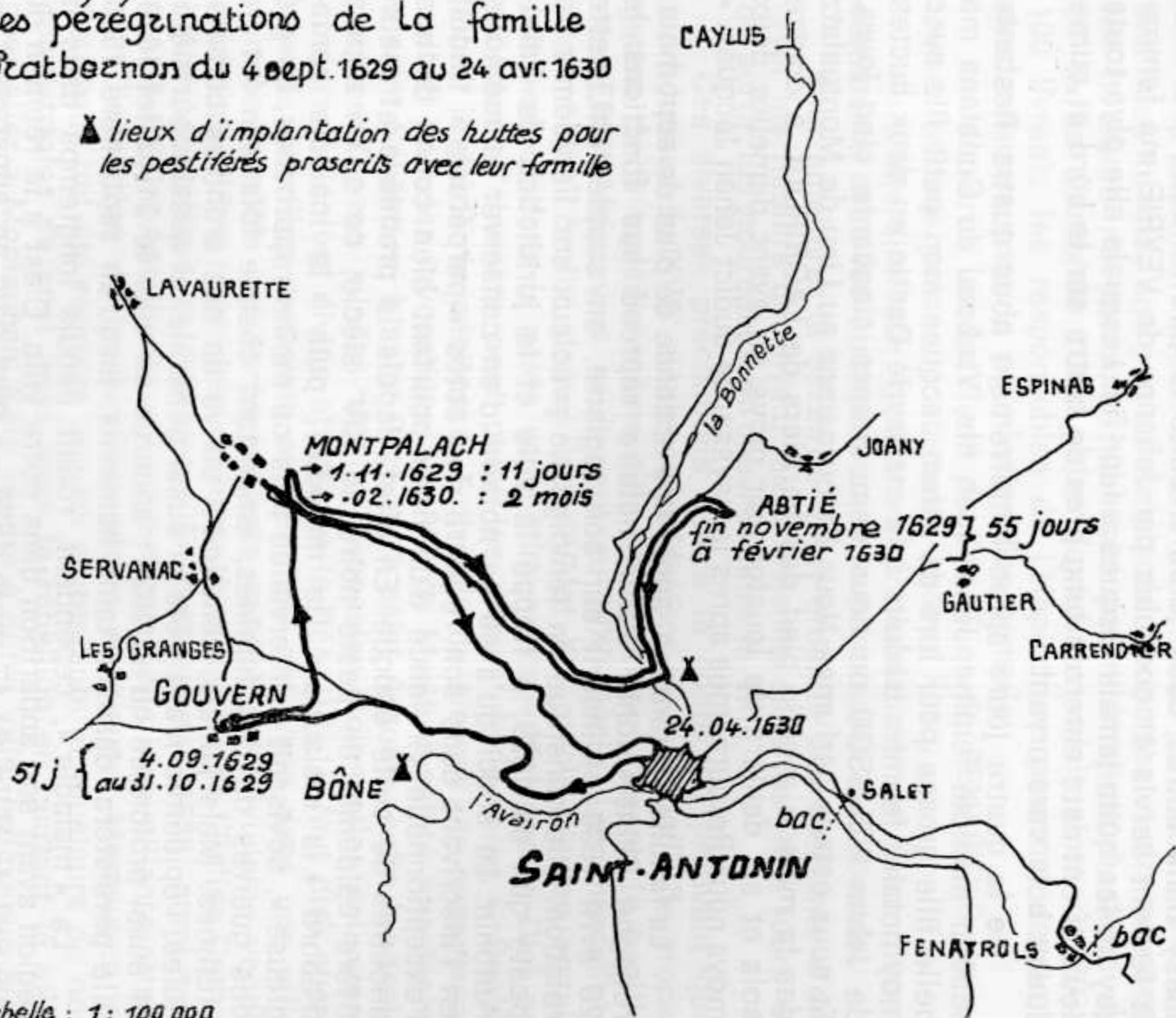
C'est l'inscription qu'on peut lire au milieu de la page de titre du vingt et unième registre des actes « perpétuels » établis par Barthélémy PRATBERNON (1), notaire royal de Saint-Antonin, pendant l'année 1629. En feuilletant ce même registre on découvre que la page de titre du Répertoire annexé au volume est elle-même surchargée, recto-verso, d'un long texte qui est la relation de l'épidémie de peste telle que l'a vécue la famille Pratbernon. En voici la transcription (une ponctuation sommaire a été ajoutée mais l'orthographe conservée) :

« Le quatriesme setembre an susdi M Vlc XXIX Je sortis de la ville St Anthonin avec toute Ma familhe a cause de la grand contaion y advenu ayant commanse en La Mayson de David Philippi Marchant ayant Ravages presque toutes les familles y demeures et qui nestoyent sorties du commanement de la maladie . Nostre Retraite et habitation feust au masage de Govern jurisdiction de lad. ville et mavson petite et a plain pied des heritiers de feu Jehan NONORGUES dict Lamitie et mon fils avoit este secoureu par Guillaume NONORGUES laboureur dudict masage. Après la

(1) Les PRATBERNON (prononcer Pratbernou) forment une lignée de notaires qui ont exercé leur office à Saint-Antonin de 1530 à 1644. D'abord protestants, ils deviendront catholiques, avec Barthélémy, dès 1622.

Ses pérégrinations de la famille Stratbezon du 4 sept. 1629 au 24 avr. 1630

▲ lieux d'implantation des huttes pour
les pestiférés proscrits avec leur famille



Echelle : 1 : 100 000

maladie ayant surveneu ...le voysin Nonorgues...feumes contrainz quiter nostre Chambre e nous Retirer dans la grange dudict Guillaume Nonorgues ou nous demeurames quatre jours. Et apres Mons. deMota mon nepveu nous remist dans deux petits cavanons en sa guamasse (2) lez Montpalatz ou ayant demeure sept jours au bout diceuls Le petit David mon filz feust blesse de ladicte maladye contagieuse et mourust dans troys jours apres. Comme aussy dans autres deux jours a suite la pauvre Judit ma fille. Et feurent servis et consoles par Jehanne de VEYRIE ma femme quy ne les quita jamais jusques a leur fin. Lesquels elle plya touts deux et ont este enterres lung pres de lautre sur le bord et ouree dudict bois vers oryent.

De la quatre jours apres lanterrement nous quatre Restants scavoir madicte femme, Jehan mon filz, Yzabeau de Constans ma belle fille grosse pour lors de Jehan Jacques mon petit filz avec moy notaire feumes traduitz a la mettayrie Dastie en deux huctes de Jehan PIEUSSOU ou nous demeurames cinquante cinq jours. Et nous estans parfumes Nous Retournames au Lieu de Montpalatz das la maison a plain pied des heritiers de LAGRIFOUL a doutze sols et six deniers de louatge par moys ou ayant demeure deux moys nous Retournames apres la nayssanse dudict Jehan Jacques. »

La famille Pratbernon, après une absence de plus de sept mois, regagne Saint-Antonin où le notaire reprend ses fonctions le 28 avril 1630 et inscrit sur son registre, en supplément, cette relation. Elle constitue un témoignage précieux sur l'épidémie de peste qui, en 1629, a frappé la ville et la juridiction de Saint-Antonin. Le souci qu'a eu ce notaire d'en conserver la mémoire en l'inscrivant dans son registre des actes « perpétuels » traduit l'exceptionnelle virulence d'un fléau pourtant bien connu de nos ancêtres de cette époque. En effet, depuis la première et meurtrière épidémie de peste noire au XIV^e siècle, ce qu'on appela d'abord « la malautia » (la maladie), puis « la maladie contagieuse », sévissait à intervalles plus ou moins rapprochés, au gré des guerres ou des famines, emportant chaque fois son lot de victimes. Mais jamais, semble-t-il au vu de nos archives communales, l'épidémie n'avait été ni aussi générale, ni aussi meurtrière, ni aussi prolongée qu'en 1629 : apparue en ville le 31 juillet 1629, elle persistera, dans certains hameaux, jusqu'en septembre 1630.

La « maladie », cependant, rôdait depuis longtemps dans la région avant son apparition dans notre ville. C'est à la réunion du Conseil de Ville du 17 mars 1628 — plus d'un an auparavant — que la première alerte avait été donnée par le consul de GACHON annonçant, dès l'ouverture de la séance, « que le bruict est que la contagion est à FIGEAC et à CAJARC et autres lieux circonvoisins a quoy on doict prendre garde ». L'émotion générale des assistants

(2) Guamasse = gamasse, mot occitan désignant un bois taillis.

est bien marquée par le long procès-verbal de cette réunion très animée et exceptionnellement nombreuse. Chacun donne son avis, propose des mesures précises. Finalement, après les réquisitions du syndic Pratbernon (le notaire), le conseil, unanimement, adopte les mesures habituelles de protection contre la contagion et de salubrité.

Pour éviter la contagion on décide :

— d'interdire l'entrée de la ville à toute personne provenant des lieux infects; une garde sera placée aux portes et aux avenues; les hôteliers ne pourront héberger aucun étranger à peine de 80 livres d'amende (Une paire de bœufs valait alors de 70 à 100 livres); les responsables de l'Hôpital ne pourront recevoir aucun pauvre sans la permission des consuls;

— d'avertir les bateliers de SALET et de FENAIROLS de ne laisser aucune personne suspecte passer l'eau;

— d'interdire aux gorratiers (revendeurs) de faire aucun commerce avec les étrangers sans la permission des consuls.

Pour améliorer la salubrité il est ordonné aux habitants d'enlever les fumiers de devant leurs maisons dans les trois jours et de sortir les pourceaux et chèvres hors la ville.

Ces diverses précautions contre la contagion prouvent que les hommes du XVII^e siècle connaissaient bien le mode de propagation de la maladie même s'ils en ignoraient l'agent, le bacille de YERSIN découvert seulement au XIX^e siècle. Les mentalités avaient bien évolué depuis les XIV^e et XV^e siècle où l'on voyait uniquement dans la peste un châtement, un « Mal que le Ciel en sa fureur / Inventa pour punir les crimes de la terre, ». Seuls, alors, le jeûne, la pénitence, l'offrande de cierges se consumant nuit et jour, les invocations à la Vierge Marie, à sainte Anastasie, à saint Sébastien, à saint Roch ou à saint Antonin, enfin les trois messes basses suivies de la procession solennelle, pouvaient conjurer la colère divine et apaiser le fléau (3). Il faut dire aussi que de pareilles pratiques auraient été mal vues dans une ville comme la nôtre qui après soixante années de calvinisme venait tout juste d'être réintégrée de force dans le sein de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine... En cette année 1628, nombreux sont les Saint-Antoninois qui suivent avec une bienveillante attention l'évolution de la dernière guerre religieuse. Montauban et Caussade ont été reprises par les protestants et plusieurs de nos compatriotes se sont jetés dans la rébellion en quittant la ville pour aller à Montauban. Cela vaudra à notre ville, redevenue suspecte, de subir le logement militaire des régiments de Sainte-Croix puis du Comte de Mialhe, de verser des contributions exceptionnelles en argent, blé et bœufs pour les troupes royales qui assiègent Montauban et Caussade. On oublie donc la peste pour un

(3) Détails extraits du Cartulaire AA4, folios 14 et 15.

temps et l'on pare au plus pressé. Il est clair cependant que la circulation des troupes, les courses et les razzias des soldats engendrent promiscuité et pénurie, favorables à la propagation des épidémies.

La peste rôde toujours aux environs et atteint les « lieux circonvoisins » : Figeac, Cahors, Villefranche, Lauzerte, Toulouse, Castelnau-de-Montmirail. Le 9 juin 1628 le Conseil de Ville interdit tout commerce de « cuirs et de peaux à cause de la contagion ». Le 9 juillet c'est le commerce du sel qui est interdit avec le Rouergue cependant que tout habitant de Saint-Antonin revenant d'un lieu infect ne pourra rentrer en ville qu'après avoir observé la quarantaine.

L'automne arrive et la peste est toujours à Villefranche, en raison de quoi on n'y présentera ni défendra plus aucun procès. Et l'on fait bonne garde en décidant que le conseil ordinaire (consuls et conseillers de ville) se réunira désormais, deux fois par semaine, le mardi et le vendredi à huit heures du matin avec amende prévue de un quart d'écu à tout défaillant.

Le mardi 19 décembre on annonce au conseil qu'un étranger « un nommé Jacques MATRAS venant de MILHARS a refusé de retourner d'où il venait et qu'il se précipiterait plutôt dans la rivière ». Ordre est donné de le faire reconduire dès le lendemain hors de la juridiction par deux hommes, de l'enfermer pour la nuit, en attendant, dans un four à Peira Grossa et « au cas ou ne voudrait aller qu'il y sera contraint par la rigueur, au besoing le faire tuer » ! Quant au Saint-Antoninois qui l'accompagnait depuis Fenairols « attendu qu'il est dans la ville et a fréquenté plusieurs qu'on luy fera brusler dans sa maison ses habits et en prendra d'autres **sans en fere bruict...** »

Le premier mars 1629 on apprend « que a VILLEFRANCHE depuis peu de jours y sont mortes des personnes de la maladie contagieuse ». La garde est renforcée et tout voyage interdit vers Villefranche.

Le printemps revient et, le 16 avril, les consuls et habitants catholiques rendent grâces solennellement aux succès des armées du roi sur les protestants. Consuls et habitants protestants, à la suite, font de même... On oublie, pour un temps, la « maladie contagieuse ». Les difficultés financières et les affaires militaires dans lesquelles on se débat occupent toutes les réunions du Conseil de Ville quand, brusquement, le 18 juillet quelqu'un annonce qu'« un nommé COUFFIN est mort, traité par MM. CAUSSE, médecin, Jean GARDES apoticaire, ESCLACHE chirurgien » et on invite aussitôt « lesdicts sieurs de vouloir dire en consience ce quil en est de la maladie contagieuse qui continue en divers lieux et du remède a apporter... » On bannit à nouveau les porcs et les chèvres de l'intérieur de la ville, on fait nettoyer les rues et on rétablit la garde bourgeoise. On donne cinq sols au dénommé PEYRE DE LA

LIONE pour visiter les corps de Couffin dont personne ne dira jamais de quoi il est mort.

Le 31 juillet la nouvelle se répand que la fille de David PHILIPPI, marchand, vient de mourir et le bruit court qu'elle serait morte de « la maladie » ! Pressé de donner son avis, le médecin Causse répond « avoir vu ce matin ladite filhe à laquelle il na recogneu aulcung accident ni marque qui approche de ladite maladie... » Il suggère toutefois « a cause de l'importance de ladite maladie et des inconvenients dicelle » qu'on invite Philippi à se retirer hors la ville, dans sa métairie, à faire « desherer » (4) sa maison. Ces deux avis contradictoires marquent, plutôt que l'incompétence de Causse, son souci de ne pas semer la panique en révélant l'apparition du « mal qui répand la terreur ». L'avis du médecin est suivi à la lettre et le conseil « d'une commune voix », décide « que ledict PHILIPPI sera exorté de faire retirer sa mère et enfans à sa mettairie ensemble sa femme si est en estat de marcher a pied ou a cheval (5) e en cas ne pourroit quilz demeureront dans ladite maison sans communiquer avec aulcung...neanmoing le dit Philippi enterrera le corps sur la nuict et on luy fera fere le creux profond extraordinairement... »

Le lendemain, premier août, plus de doute. La maladie contagieuse est dans la maison de Philippi, « un enfant luy estant mort ce matin et la chambrière (servante) atteinte... » Le conseil général réuni d'urgence prend les décisions que commande la situation : Philippi et toute sa famille sont « tirés » hors de la ville et conduits à Bone, lieu sauvage et écarté; les consuls leur procurent les huttes de planches pour s'abriter et « leur feront administrer les choses nécessaires ». On désigne immédiatement les membres d'un Conseil de Santé qui outre les médecins, apothicaires et chirurgiens compte sept notables parmi lesquels notre notaire Barthélémy Pratbernou. C'est sur l'avis de ce conseil que les consuls « se gouverneront » et ils en « exécuteront les résolutions sans exeption ». On engage, sur le champ, Jean RAMON et Lois CAMPANHOL pour « deshérer » la maison de Philippi et servir la ville pendant un mois au salaire considérable de 50 livres pour chacun. Il est vrai que la tâche à accomplir est dangereuse. Ils sont chargés de la désinfection des locaux, des meubles et des linges et vêtements des maisons infectées. Aucune précision n'est donnée sur la manière de procéder sinon qu'on utilisait quantité de paille, vin et vinaigre. Quand l'épidémie atteindra son paroxysme, fin août et septembre, on engagera, outre les « deésaireurs » ou « deshéreurs », des soulhons et soulhones — parfois soulhards et soulhardes — pour le nettoyage des linges et l'enlèvement des immondices.

(4) Deshérier - Desérier - Desairer - Deçhairer, orthographe variable d'un même mot signifiant « changer l'air », « désinfecter » (Jean DELMAS, Rodez).

(5) M^{me} Philippi est sur le point d'accoucher.

En même temps que les « deshéreurs » on a engagé deux « courbiaulx », (des corbeaux) eux aussi pour un mois au salaire de 40 livres. Ce sont les fossoyeurs qui ne manqueront pas d'ouvrage pendant tout cet été 1629.

Les uns et les autres de ces préposés seront entretenus aux frais de la communauté pendant toute la durée de leur service ainsi que, l'épidémie finie, — s'ils sont encore en vie — pendant leur quarantaine qu'ils accompliront dans un « lieu propre et escarté »...

La peste a donc frappé la ville de Saint-Antonin en cette journée du premier août 1629 comme l'indique le procès-verbal de la réunion du Conseil de Ville tenue ce jour-là à cet effet. C'est le dernier procès-verbal de l'année 1629 inscrit sur le registre. Il est suivi du procès-verbal de la réunion du dimanche 6 mai 1630, comme si, dans ce long intervalle de plus de neuf mois, la vie commune s'était arrêtée. Que s'est-il donc passé ? Nous n'avons, pour le deviner, que quelques pièces justificatives des comptes.

Il semble que, tout d'abord, tous ceux qui l'ont pu ont quitté la ville pour se mettre à l'abri dans un lieu plus salubre : c'est le cas des bourgeois et artisans aisés qui trouvent refuge dans leurs métairies, chez des parents ou des amis habitant les rares localités voisines encore préservées de la peste ou qui l'ont connue depuis plusieurs mois. Ainsi le premier consul, monsieur de SELGUES, sieur de CADIÈS qu'on ne pourra rencontrer que dans son domaine de la Vayssièrre et qui se tiendra loin de la ville dont il a la charge à l'instar de Michel de MONTAIGNE ! Le second consul Anthoine DUBOIS s'autorisera de ses fonctions de Procureur auprès du Sénéchal de Quercy pour s'installer à Caylus où la Sénéchaussée a été transférée depuis la rébellion protestante à Montauban. Quant à Antoine VALLADE, le consul paysan, il n'habite normalement pas la ville. Aucun des trois n'obéira à l'arrêt du Parlement du 25 août leur faisant obligation de rentrer dans la ville. Se sont mis à l'abri, comme eux, les deux trésoriers, Pierre MARCON catholique et Jean MORDAGNE protestant membre du Conseil de Santé de surcroit. Le notaire Pratbernon, lui aussi membre de ce conseil, restera à son poste jusqu'au quatre septembre comme on l'a vu.

Ceux qui restent, les plus humbles et les plus démunis, vont vivre des jours difficiles que ne pourront guère adoucir les trois consuls restés fidèles à leur charge — LACROIX, bourgeois, Jean DE JUST et David BECAY marchands, tous trois protestants d'ailleurs ! — ni les rares religieux — tels les moines capucins — fidèles à leur vocation. (Le prieur-mage du Chapitre s'est réfugié à RABASTENS et plusieurs chanoines à Caylus.)

La tâche est pourtant considérable dans cette ville où la population est comme en état de siège. Il faut faire face aux ravages de la maladie et aux difficultés d'une impossible soudure entre

une récolte épuisée et une nouvelle qu'on n'a pu engranger. Il est donc nécessaire d'établir des contacts avec l'extérieur pour obtenir des vivres, des remèdes, des drogues, du bois, de la paille, du vin et du vinaigre, des chandelles. Il faut engager de nouveaux hommes de l'art, chirurgiens, nettoyeurs et corbeaux. Il faut aussi organiser la vie de la cité, expulser les malades vers les huttes mises en place dans les « lieux écartés », à Saint-Bernard, à Nibouzou, à Bône, enterrer les morts chaque jour plus nombreux et assurer un minimum d'ordre et de salubrité dans un climat général de crainte et, parfois, d'épouvante...

C'est le consul DE JUST qui se révèle le plus actif, le plus dévoué si l'on en juge par les quelques documents qui ont été conservés. C'est lui qui provoque les réunions foraines du Conseil de Ville. La première a lieu le 15 août, deux semaines après le commencement de l'épidémie, dans un champ, à La Calm, près de Gautier. Les assistants se tiennent « un peu esloignez les ungs des autres à cause de la contagion » nous dit le procès-verbal, le seul qui nous soit parvenu. De Just expose à ses collègues de Cadiès et Dubois la situation dramatique de la population demeurée en ville et ses besoins...

Paradoxalement, ces notables qui ont lâchement abandonné leurs administrés dès le début de l'épidémie vont être d'un précieux secours. Par leur fuite hâtive, ils ont conservé leur liberté d'action, en particulier Dubois. Domicilé à Caylus ville où, grâce à Dieu, il n'y a pas de maladie contagieuse, il ne sera pas considéré comme « infect ». Il pourra obtenir les passeports, obligatoires en période d'épidémie, lui permettant de voyager. Dès le 21 août il est à Cahors, au faubourg Saint-Géry. Il passe contrat avec LALUMIERE, chirurgien « natif de BOURDEAULX », qui vient de faire ses preuves à Cahors et s'engage à « desairer et parfumer la ville de Saint Anthonin » à raison de cent cinquante livres par mois. On lui fournira une maison logeable, les drogues et médicaments nécessaires et la ville assurera son entretien lorsque, son travail terminé, il devra faire sa quarantaine.

Le 24 août Dubois est à Villefranche où la peste a cessé comme à Cahors. Il obtient des consuls du lieu la cession de « douze livres de parfum escossés », de « trois livres et demy dalixir » et achète chez un apothicaire « une livre de parfum de santé ». Ce sont les drogues employées pour « parfumer ». Cette opération, consécutive au desairement ou désinfection des locaux, s'appliquait, semble-t-il, aux personnes si l'on en croit le notaire Pratbernon dans sa déclaration citée plus haut. Aucune autre précision ne nous est apportée sur la composition de ces « parfums » ni sur la technique de leur application.

Pendant ces voyages de Dubois, le premier consul de Cadiès et le trésorier Mordagne sont allés à Montauban pour « veoir et salluer monseigneur le Cardinal » qui, le 20 août, avait fait son

Passaport délivré par les Consuls de Caylus, en faveur de Anthoine Dubois, attestant que la ville de Caylus est préservée de la Peste.



entrée triomphale dans la ville définitivement soumise au Roi. Ils en ont rapporté des ordres et un règlement concernant la peste, délivrés par « les médecins du Roy » dont nous ignorons la teneur. Ils n'ont rapporté aucun secours.

Cependant, en cette fin du mois d'août, la situation s'aggrave dans la ville de Saint-Antonin. A l'assemblée champêtre du 27, tenue à la Vayssière, De Just réclame des vivres, de l'argent, des planches pour faire des huttes et l'engagement de nouveaux nettoyeurs. Il renouvelle sa demande le 31 auprès du trésorier Morgagne qui lui fait porter, le lendemain, « deux cestiers de bled froment » (soit quatre sacs !), deux livres de chandelles et trente-quatre livres de lard acheté à NAJAC. C'est dérisoire !

Aussi, le 4 septembre, on fait porter à Dubois, par un capucin, un mémoire signé du frère Paul de GINHAC aussi capucin, exposant les nécessités de la ville. On demande à Dubois d'envoyer :

— un mandement pour faire prendre vingt-trois setiers de blé conservé dans les greniers du Chapitre dont le fils de Dubois est chanoine,

— un chirurgien, un parfumeur, des soulhards ou soulhardes pour nettoyer les linges et les rues,

— deux chariots pour enlever les « immondices » (et certainement aussi les cadavres),

— des « voulailles » plus cinq cents gerbes de « glüech et quantité de clayes pour faire les utes les ays ny suffisent pas » (6).

C'est ce jour-là que la famille Pratbernon quitte la ville pour échapper à la maladie qui semble, alors, à son paroxysme. Avec eux s'enfuient tous ceux qui le peuvent et qui, jusqu'à ce jour, avaient fait front. La situation semble désespérée. Jour après jour, de nouvelles familles sont atteintes. Ce sont des angoisses, des souffrances et des deuils. Et par-dessus tout, les intenses chaleurs d'août qui augmentent la puanteur des immondices et des cadavres que transportent les deux chariots.

L'intensité de l'épidémie faiblit dans la ville dans les premières semaines d'octobre puisqu'on se préoccupe de faire « desairer et parfumer les SEPT CENS MAISONS » de Saint-Antonin. C'est encore Dubois qui, le 13 octobre, se rend à Cahors pour passer marché à cet effet, les propositions reçues de Villefranche étant jugées inacceptables : six mille livres exigées par le sieur GIBALIEL auquel on ne répond pas !

Dans les jours qui suivent, la peste se déclare dans divers hameaux de la juridiction : MUREL, GOUVERN, MONTPALACH puis, curieusement, après octobre les documents manquent totalement comme si tout le monde avait observé une quarantaine générale... Jusqu'au 6 mai 1630 où s'inscrit, dans le registre des délibérations du Conseil de Ville, le procès-verbal de la réunion tenue ce jour-là. C'est un dimanche et l'assemblée se tient « dans le poix » (le Poids Public, la Halle qui servait de temple aux protestants depuis Juin 1622). Plus de deux cents personnes sont dénombrées par le tabellion. C'est une grande assemblée populaire, la première certainement depuis l'invasion de la peste. La période terrible est passée et l'on peut panser les plaies. On peut s'inquiéter des moyens de trouver de l'argent pour « les affaires de la communauté » après la tourmente qui a tant coûté... L'espoir renaît bien que, çà et là, on constate des manifestations de peste, à ALIOS (Sainte-Sabine), aux GRANGES, à ESPANHAC qui obligent à renouveler pour trois mois le contrat de VIDALLET parfumeur, expiré le 4 août.

La vie reprend avec une ardeur nouvelle et les registres de notaires se remplissent de Pactes de Mariage. Pratbernon inscrit son premier le 1^{er} mai 1630 et il en enregistrera vingt-neuf dans les huit mois suivants de la même année. Si l'on considère que la moyenne annuelle oscillait entre 30 et 50 en années normales, pour toute la communauté, que les autres notaires ont certainement enregistré un nombre comparable de mariages, on conviendra qu'une intense soif de vivre animait ces rescapés de la peste.

(6) Glüech ou Cluèg : mot occitan désignant le chaume pour couvrir les maisons. Les Clayes (clales) étaient celles utilisées pour parquer les moutons dans les champs. Les ays sont des ais, des planches dont on fabriquait les huttes des pestiférés exclus de la ville ou du hameau.

Une autre remarque peut être faite en examinant l'état civil des futurs époux : sur les 58 personnes ayant contracté mariage devant le notaire Barthélémy Pratbernon, 11 étaient orphelins de père et de mère, 36 l'étaient soit de leur père, soit de leur mère, 3 étaient veufs encore jeunes et 8 seulement avaient encore leurs deux parents. C'est sans doute cette triste constatation qui a poussé Barthélémy Pratbernon, qui n'arrive pas à oublier le cauchemar qu'il a vécu, à inscrire, en marge d'un acte du premier novembre 1629 du 23^e registre, cette mention :

« quon sasche quau mois de novembre je fis hucte avec ma famille dans le bois de mon nepveu lez monpalatz et dela feusmes constrains a cause de la mort de Judit et David mes Enfens nous changer dans deux huctes a astie meteyrie de Jehan Pieussou ou nous fismes la quarantaine et quinzaine...

« La peste fust si grande que dans ceste ville et juridiction il en moureut plus de quinze cens personnes suyvant le nombre et Rolle qui fust fait par de Sahuc avocat et Esclache chirurgien lequel audict tems calamiteux fist bien ses affaires ayans reculhis outre ses gainhs plusieurs héritages » (7).

On conclura, de ce propos plein d'amertume, que la peste de 1629 a été une des plus meurtrières qu'ait connues notre cité au long de son histoire. La ville à cette époque devait abriter, dans ses 700 maisons, un peu plus de 3 000 habitants dont on peut estimer que le tiers, au moins, a succombé à l'épidémie. Cette estimation faite en considérant que le reste de la juridiction, peuplé d'environ 2 500 habitants, a perdu proportionnellement moins de monde (les manifestations de la maladie y ont été plus tardives et plus sporadiques). On aura noté aussi que les premières victimes du mal sont toujours des enfants puis les servantes. Il est clair, les registres d'état civil n'existant pas pour cette époque et les documents consulaires étant, comme on l'a dit, assez rares, qu'aucune statistique précise ne peut être établie.

Ainsi, ces pages n'ont-elles d'autre but que de jeter quelque lumière sur une longue année d'horreur, d'isolement et de misère que vécut alors notre cité.

(7) Ce recensement n'a malheureusement pas été conservé dans nos archives.

Note annexe. — On relève dans le registre consulaire BB6, folio 214, la mention suivante qui justifie la décision de reprendre la garde aux portes : « ... attendu que le jour d'hier le sieur VIDALET se rancontrant a la porte du pre il trouva ung qui vouloit entrer lequel il trouva avoir le mal de peste sous laisselle... ».

C'est donc la peste bubonique qui a sévi en 1629.

DOCUMENTATION :

- Archives municipales de Saint Antonin : AA4 - BB6 et CC113.
- Archives de M^e Fabre, notaire de St-Antonin : Registres de B. Pratbernon, 39, 40, 41.
- Bulletin de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, tome CVIII - 1983 : René Bandoch : Peste et famine autour de Lauzerte au XVII^e.